

# Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle

## Plaquette d'Information n°2

### SOMMAIRE

P.1 : Propos introductif

P. 2 : Avancement du projet

P.3 : Concertation de la population  
et des associations locales

P.4 : Ce qui demeure/ce qui va  
changer avec le PLUi-H

---

**Communauté de Communes  
Interrégionale de Blangy-sur-Bresle**

Service urbanisme

20, rue de Barbentane  
76340 Blangy-sur-Bresle

☎ 02 35 17 50 50 / ☎ 02 35 94 75 81

💻 comcom.blangy2@orange.fr

Site Internet : <http://www.cc-blangysurbresle.fr/>



### Propos introductif :

Le début de l'année 2016 a marqué pour la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle le lancement officiel de l'élaboration de son PLUi-H et de son diagnostic agricole.

Introduit par la Loi Duflot ALUR du 24 mars 2014 le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes (ici les 28 communes membres), a pour objet d'imaginer notre territoire dans 10 à 15 ans et d'être la traduction juridique de la manière dont nous envisageons son aménagement et son développement.

Avec le PLUi-H, de nombreux sujets touchant au plus près les intérêts des habitants et des acteurs de l'aménagement du territoire seront traités :

- identifier les nouveaux secteurs de développement, les équipements et services à créer... ;
- favoriser l'accueil d'entreprises et la construction de différents types d'habitat... ;
- préserver les espaces naturels et les terres agricoles, mais aussi le patrimoine et les paysages qui fondent l'identité de notre territoire.

Ainsi, l'objectif est de bâtir un projet global d'urbanisme et d'aménagement, partagé et cohérent, au sein duquel les 28 communes s'inscriront tout en préservant leurs spécificités.

Le PLUi-H fixera en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire communautaire.

Ce projet bénéficie d'ores et déjà du soutien financier de l'Etat et du Conseil départemental de la Somme.






Le Président,  
Christian ROUSSEL

Juillet 2016

I.P.N.S.

Ne pas jeter sur la voie publique

Fin 2015, la Communauté de Communes a lancé une procédure de consultation des entreprises, pour choisir le prestataire chargé de l'assister dans l'élaboration de son PLUi-H et de son diagnostic agricole. Au terme de celle-ci, la proposition du groupement emmené par la SARL Espace'Urba a été retenue. Ce groupement se compose de :

Mandataire	Membres du groupement solidaire			Sous-traitant
Espace'Urba SARL <i>Blangy-sur-Bresle (76340)</i>	ALISE <i>Saint-Jacques-sur-Darnétal (76160)</i>	ASTYM <i>Ingre (45140)</i>	Diagonale Environnement <i>Saint-Martin-le-Gaillard (76260)</i>	SELARL Pierre-Xavier BOYER <i>Rouen (76000)</i>
				

La phase 1 du projet consacrée à l'élaboration du rapport de présentation et du diagnostic agricole a ainsi pu débuter dès janvier 2016.

D'une durée de réalisation estimée à 9 mois, ce travail aura vocation à expliquer les choix retenus par la suite pour établir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) et le règlement.

Pour se faire, il s'appuie sur un diagnostic territorial établi au regard des prévisions économiques et démographiques, des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surface et de développement agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement (notamment en matière de biodiversité), d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services... Ce diagnostic analyse également la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales.

Véritable fondement du projet communautaire, il devra être dynamique, partagé, complet et permettre l'émergence et la hiérarchisation des enjeux. C'est pourquoi, afin de l'alimenter, un travail de terrain approfondi et une analyse fine de documents techniques seront nécessaires. De sa qualité découleront les décisions prises pour l'avenir du territoire.

Dans un premier temps, des « Rendez-vous communaux » ont été mis en place. Il s'agissait d'organiser une rencontre entre les bureaux d'études et chaque commune, afin d'échanger avec les élus municipaux. Objectif : mieux comprendre le fonctionnement du territoire et identifier les enjeux pour l'avenir.



Lors du Rendez-vous communal à Bouttencourt...

Le PLUi-H est un projet intercommunal au sein duquel chaque commune doit trouver sa place.

Suite à ces échanges, des groupes de travail seront mis en place afin d'enrichir encore le diagnostic sur certaines thématiques identifiées pour finalement dégager les atouts, faiblesses, potentialités, tendances, contraintes et besoins qui caractérisent le territoire communautaire.

Le PLUi-H est l'affaire de tous !  
Votre avis nous intéresse !

Afin que le rapport de présentation reflète la réalité du territoire, cette phase de diagnostic devra être le temps d'une collaboration approfondie avec les communes membres, mais aussi un premier temps d'échanges avec la population et les acteurs locaux.

Pour expliquer la démarche et sensibiliser tous les acteurs, et ainsi favoriser l'émergence d'un débat constructif et d'une vision partagée du territoire, divers outils de communication et de concertation sont mis en place.

<p>Des plaquettes d'information, dont le second numéro se trouve entre vos mains, sont régulièrement éditées et disponibles en Mairie, au siège de la Communauté de Communes et sur le site Internet communautaire.</p>	<p>Un onglet dédié à l'urbanisme a été créé sur le site Internet de la Communauté de Communes. Une rubrique y est plus particulièrement consacrée au projet de PLUi-H. Son adresse est la suivante :</p> <p><a href="http://www.cc-blangysurbresle.fr/urbanisme-plan-local-urbanisme-intercommunal.php">http://www.cc-blangysurbresle.fr/urbanisme-plan-local-urbanisme-intercommunal.php</a></p>
<p>Des registres de concertation sont disponibles dans les Mairies des 28 communes membres et au siège de la Communauté de Communes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Remarques et observations peuvent y être consignées.</p>	<p>Les remarques peuvent aussi être transmises par courrier, à l'adresse suivante :</p> <p>Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle 20, rue de Barbentane – B.P. 65 76340 Blangy-sur-Bresle</p>

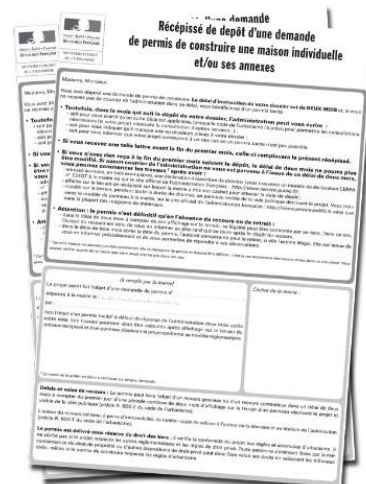
Elaborer un PLUi-H c'est répondre à la question :  
« Comment souhaitons-nous que notre territoire évolue ? »

***Venez nombreux, votre avis nous intéresse !***

### Ce qui demeure

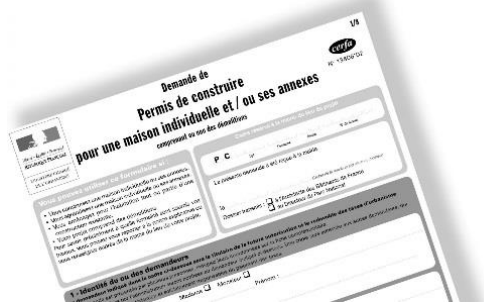
La mairie reste le guichet unique pour l'enregistrement des demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...). Il faut donc toujours vous tourner vers votre mairie.

Le document d'urbanisme en vigueur dans votre commune (PLU, POS, Carte communale) ou le RNU (le cas échéant) continue de s'appliquer jusqu'à l'approbation définitive du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).



### Ce qui va changer

Le PLUi-H est un document de planification réglementaire auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme (Permis de construire, Certificat d'urbanisme, Permis d'Aménager...). A l'issue des travaux d'élaboration et lorsque celui-ci sera approuvé, les 28 communes membres seront soumises aux règles inscrites dans ce document, adaptées et cohérentes d'une commune à l'autre.



---

Avec le PLUi-H, le territoire disposera d'une feuille de route pour organiser son développement et son aménagement pour les 10 à 15 années à venir. Il permettra notamment de :

- ❖ déterminer par zone des règles de constructibilité ;
- ❖ définir des règles d'aménagement des futurs quartiers d'habitat, zones commerciales et économiques ;
- ❖ prévoir l'extension ou la création d'équipements et services publics...

Plus de renseignements sur le site Internet communautaire : <http://www.cc-blangysurbresle.fr/urbanisme-plan-local-urbanisme-intercommunal.php>